

Les minima sociaux de 1945 à nos jours

9 mars 2017



Les minima sociaux de 1945 à nos jours

Cette première page du présent article consacré à l'historique des minima sociaux, vous permettra de mesurer, d'un seul coup d'œil, l'étendue des mesures prises et la complexité du sujet.

1

Au cours des Trente Glorieuses, période faste (1945-1975) où la croissance est autour de 5,5 %, la France avance à grands pas vers la solidarité collective.

Assurance-maladie

■ en 1953, de l'aide médicale gratuite (AMG) – page 3 ;

■ en 1956, du minimum vieillesse (MV).

Il s'agit là du 1er minimum social – page 3 ;

■ en 1957, l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI*) – page 4 ;

■ en 1975, l'allocation aux adultes handicapés (AAH*) – page 4.

La création de « filets de sécurité » successifs témoigne de l'évolution du phénomène de la pauvreté dans notre pays à partir des années 1975.

L'Etat diversifie ses allocations, cible certains publics et met ainsi en place :

■ en 1975, l'allocation parent isolé (API) – page 4 ;

■ en 1979, un revenu de remplacement – page 4 ;

■ en 1980, l'allocation veuvage (AV*) – page 4.

2

Dans les années 80, apparaît la notion d'exclusion qui désigne une nouvelle forme de pauvreté et donne ainsi naissance à des mesures « d'insertion » ciblées :

■ en 1984, l'allocation d'insertion (AI) qui sera remplacée en 2006 par l'allocation temporaire d'attente (ATA) – page 5 ;

■ en 1984, l'allocation de solidarité spécifique (ASS*) – page 5.

De grandes initiatives ont débuté avec la loi d'orientation du gouvernement Jospin. Pour lutter contre l'exclusion et permettre un retour au marché du travail, l'Etat fait voter et instaure :

■ en 1988, le Revenu minimum d'insertion (RMI) remplacé en 2009 par le RSA – page 5.

3

A partir des années 2000, renforcement des initiatives législatives par :

■ 2001 : le Revenu de Solidarité Outre mer (RSO*) dans les DOM de l'époque – page 6 ;

■ juin 2004 : l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA*) – page 6 ;

■ en 2006 : l'allocation Temporaire d'Attente (ATA*) – page 7 ;

■ 1er juin 2009 : le Revenu de solidarité active (RSA*) applicable en métropole, remplaçant le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation de parent isolé (API) – page 7 ;

■ 1er janvier 2011 : le Revenu de solidarité active (RSA*) étendu aux DOM et collectivités d'Outre-Mer... – page 7 ;

■ 17 juillet 2015 : la Prime transitoire de solidarité (PTS*) anciennement allocation transitoire de solidarité ou ATS – page 7 ;

■ juillet 2015 : l'allocation pour demandeur d'asile (ADA*) créée pour remplacer, à compter du 1er novembre 2015, l'allocation temporaire d'attente (ATA) et l'allocation mensuelle de subsistance (AMS) – page 8 ;

■ 1er janvier 2016 : le « RSA activité » et la « prime pour l'emploi » PPE fusionnés et remplacés par un seul et nouveau dispositif : « la prime d'activité » en réponse à la faible efficacité des deux premiers – page 8.



Les minima sociaux de 1945 à nos jours

Cette première page du présent article consacré à l'histoire des minima sociaux, vous permettra de mesurer, d'un seul coup d'œil, l'étendue des mesures prises et la complexité du sujet.

1

Au cours des Trente Glorieuses, période faste (1945-1975) où la croissance est autour de 5,5 %, la France avance à grands pas vers la solidarité collective.

Instauration

► en 1953, de l'aide médicale gratuite (AMG) – page 3 ;

► en 1956, du minimum vieillesse (MV).

Il s'agit là du 1er minimum social – page 3 ;

► en 1957, l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI*) – page 4 ;

► en 1975, l'allocation aux adultes handicapés (AAH*) – page 4.

La création de « filets de sécurité » successifs témoigne de l'évolution du phénomène de la pauvreté dans notre pays à partir des années 1975.

L'Etat diversifie ses allocations, cible certains publics et met ainsi en place :

► en 1975, l'Allocation parent isolé (API) – page 4 ;

► en 1979, un Revenu de remplacement – page 4 ;

► en 1980, l'Allocation veuvage (AV*) – page 4.

2

Dans les années 80, apparaît la notion d'exclusion qui désigne une nouvelle forme de pauvreté et donne ainsi naissance à des mesures « d'insertion » ciblées :

► en 1984, l'Allocation d'insertion (AI) qui sera remplacée en 2006 par l'allocation temporaire d'attente (ATA) – page 5 ;

► en 1984, l'Allocation de solidarité spécifique (ASS*) – page 5.

De grandes initiatives ont débuté avec la loi d'orientation du gouvernement Jospin. Pour lutter contre l'exclusion et permettre un retour au marché du travail, l'Etat fait voter et instaure :

► en 1988, le Revenu minimum d'insertion (RMI) remplacé en 2009 par le RSA – page 5.

3

A partir des années 2000, renforcement des initiatives législatives par :

► 2001 : le Revenu de Solidarité Outre mer (RSO*) dans les DOM de l'époque – page 6 ;

► juin 2004 : l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA*) – page 6 ;

► en 2006 : l'Allocation Temporaire d'Attente (ATA*) – page 7 ;

► 1er juin 2009 : le Revenu de solidarité active (RSA*) applicable en métropole, remplaçant le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation de parent isolé (API) – page 7 ;

► 1er janvier 2011 : le Revenu de solidarité active (RSA*) étendu aux DOM et collectivités d'Outre-Mer... – page 7 ;

► 17 juillet 2015 : la Prime transitoire de solidarité (PTS*) anciennement allocation transitoire de solidarité ou ATS – page 7 ;

► juillet 2015 : l'Allocation pour demandeur d'asile (ADA*) créée pour remplacer, à compter du 1er novembre 2015, l'allocation temporaire d'attente (ATA) et l'allocation mensuelle de subsistance (AMS) – page 8 ;

► 1er janvier 2016 : le « RSA activité » et la « prime pour l'emploi » PPE fusionnés et remplacés par un seul et nouveau dispositif : « la prime d'activité » en réponse à la faible efficacité des deux premiers – page 8.

- Emplacement : inFORMER LES SALARIÉ-ES > Tous les arguments > Les argumentaires >

- Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Les-minima-sociaux-de-1945-a-nos-jours>